



MOTS CLÉS	
Attitude coopérative Perception d'autrui	Rapports sociaux Rôle

**RÉSUMÉ**

L'attitude coopérative est directement liée à la perception d'autrui. C'est en fonction de l'image que l'on se fait de l'autre que l'on accepte d'établir avec lui des échanges pour entretenir de relations de travail. Chacun exprime sa vision de l'autre et se situe par rapport à lui, l'enfermant dans des stéréotypes, le percevant comme un concurrent dont il faut se défendre en le rejetant, ou qu'il faut neutraliser ou transformer en allié en l'admettant progressivement comme un partenaire ayant à résoudre les mêmes problèmes et les mêmes difficultés.

D'étranger, de rival, de concurrent dangereux que l'on tient à distance en l'ignorant, autrui devient d'abord un partenaire possible, puis un pair avec lequel on engage son propre avenir et celui de sa famille.

## ATTITUDE COOPÉRATIVE ET PERCEPTION D'AUTRUI

Gaston LANNEAU

L.A. Personnalisation et changements sociaux.

Nous n'envisagerons ici que la "micro coopération", telle qu'elle se manifeste sous de multiples formes à l'échelon communal, se situant dans le prolongement direct des réseaux de parenté. Il s'agit dans la plupart des cas de petits groupes dépassant rarement la dizaine de membres, les uns informels, et c'est le cas d'une association pour la co-utilisation de matériel agricole, les autres officiellement déclarés, institutionnalisés, organisés comme une coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA).

Quels sens les agriculteurs donnent-ils à ces pratiques coopératives, qu'en attendent-ils, quelles représentations en ont-ils et dans quelles perspectives s'y engagent-ils ? Avec qui acceptent-ils d'élaborer des projets, de partager des activités, des responsabilités, de courir des risques ? Comment et dans quelles conditions envisagent-ils de lier leur sort à d'autres ? Dans quelles limites et selon quels principes voient-ils la possibilité de développer des relations d'interdépendance pour parvenir aux objectifs qu'ils se fixent ou pourraient se fixer ?

Pour éclairer ces interrogations nous nous limiterons, dans cet article, à l'examen de quelques données extraites d'une enquête réalisée en 1972 auprès d'une population d'agriculteurs. Nous nous proposons ainsi, à travers l'analyse des réponses fournies à une série de questions relatives à des opinions, des jugements, des souhaits, des préférences, de caractériser l'attitude des sujets à l'égard de la coopération. Citons à titre d'exemples quelques-uns des vingt et un items présentés sous forme affirmative ou interrogative et se référant à :

- des opinions : "Je pense que les agriculteurs devraient s'entendre au moins à quelques-uns, pour s'équiper en matériel agricole".
- des jugements : "La CUMA ne résout aucun de nos problèmes".
  - "La CUMA pourrait nous rendre service, mais c'est trop compliqué **pour** nous".
  - "Malgré les difficultés, nous pourrions arriver à nous équiper en CUMA".
  - "La CUMA pourrait nous rendre service, mais ses moyens sont insuffisants".
- des souhaits : "Souhaiteriez-vous adhérer à une CUMA ? (pour ceux qui n'en sont pas déjà membres)".
- Des préférences : "Pour s'équiper de cette façon, il est préférable :- de s'entendre sans passer par une organisation officielle ;- de créer une organisation officielle comme la CUMA".
- des projets : "Seriez-vous prêt à être l'organisateur d'un groupement agricole d'exploitation en commun ?"

Le questionnaire a été proposé à un échantillon de 557 agriculteurs de Midi-Pyrénées . Après traitement des données nous obtenons une échelle de type GUTTMAN, à 7 classes qui, par son coefficient de reproductibilité et la distribution des erreurs, présente les caractéristiques d'une échelle parfaite (CR = 0,955, 420 modèles parfaits, soit 75,4%).

Classes	1	2	3	4	5	6	7	Totaux
Effectifs	75	91	103	137	79	45	27	557
Modèles parfaits	39	71	84	105	59	41	21	420
Erreurs	39	21	22	36	23	4	6	151

Avant d'analyser les différentes représentations qui les sous-tendent présentons rapidement les caractéristiques essentielles des différentes classes et identifions globalement les barrières qui s'opposent à l'accès aux classes supérieures.

Classes	Caractéristiques	Barrière s'opposant à l'accès à la classe supérieure	Niveaux
7	Refus catégorique de toute forme de coopération.		0
6	Acceptation d'une coopération limitée au cercle de la parenté et de l'amitié.	Méfiance à l'égard d'autrui dans la mesure où on ne le connaît pas parfaitement.	1
5	Acceptation d'une coopération "ouverte".	Crainte de la dépendance à l'égard d'autrui.	2
4	Acceptation du principe de prise en commun des décisions.	Crainte de perdre toute autonomie.	3
3	Acceptation du principe du groupement agricole d'exploitation en commun (G.A.E.C.).	Pessimisme à l'égard des autres agriculteurs.	4
2	Engagement possible ou souhaité.	Crainte des responsabilités.	5
1	Projet d'engagement actif.		6

### *DU RIVAL AU PAIR.*

C'est l'admission, l'acceptation progressive d'autrui dans le champ de conscience des sujets qui caractérise cette échelle et permet de la comprendre. Dans cette organisation des réponses, autrui est progressivement structuré, perçu comme quelqu'un avec qui on peut entretenir des relations multiples et diversifiées sans altérer fondamentalement son propre équilibre et celui de son exploitation. D'étranger, de rival, de concurrent dangereux que l'on tient à distance en l'ignorant, autrui devient d'abord un partenaire possible, puis un pair avec lequel l'on engage son propre avenir et celui de sa famille <sup>1</sup>.

*A un premier niveau*, autrui est admis s'il entre dans les catégories du proche parent, de l'ami, du voisin. Il est alors possible d'entretenir avec lui des relations de travail et d'acquérir des instruments dont on partagera les responsabilités. Les autres doivent faire leurs preuves ; ce sont des étrangers. On peut avoir avec eux des contacts, des échanges verbaux, on peut les rencontrer occasionnellement, se rendre de menus services, mais en aucun cas on n'entretiendra avec eux des relations suivies. Autrui est perçu comme quelqu'un qui risque de perturber la quiétude familiale, la bonne marche de l'exploitation.

Dans les commentaires que donnent les agriculteurs, la référence à la liberté, à l'indépendance est très fréquente. On accepte l'entraide en tant que contrainte, obligation naturelle à laquelle nul ne peut échapper ; mais que le parent, le voisin, l'ami restent à leur place. Chacun d'ailleurs respecte cette règle et celui qui s'aviserait de s'immiscer dans les affaires d'autrui serait rejeté du cercle des relations.

Pour les agriculteurs, autrui est perçu dans sa totalité, en tant que personne que l'on doit connaître dans toutes ses caractéristiques pour l'admettre dans le cadre de ses relations et cela nécessite une longue expérience mutuelle.

*À un deuxième niveau*, s'opère la disjonction de la personne et du rôle. Le partenaire possible est perçu avant tout dans sa fonction ; on entretient avec lui des relations de travail selon des règles tacitement admises, chacun n'intervenant que dans des secteurs bien délimités, s'interdisant d'en franchir les limites. C'est un partenaire partiel qui joue son rôle en fonction de ses compétences techniques. Ce que l'on attend de lui, c'est qu'il soit convenablement équipé, compétent et travailleur pour être utile. Les sujets de cette catégorie se placent sur un point de vue strictement fonctionnel. Ils n'attendent pas que les relations de travail se prolongent nécessairement par des relations d'amitié.

La banque de travail est la pratique qui paraît correspondre le mieux à ce niveau d'attitude. Lorsque l'adhérent a besoin d'un instrument ou de l'aide d'un travailleur il adresse sa demande au responsable qui met à sa disposition le matériel ou le membre disponible. Le service facturé sera dû non directement à celui qui l'a

---

<sup>1</sup> Ce sont les commentaires fournis par les agriculteurs pour justifier leurs positions qui nous ont permis de préciser les représentations caractérisant les divers engagements, les hésitations, les résistances et les refus. Nous ne les reproduisons pas ici pour ne pas alourdir le texte.

effectué, mais à la banque : les relations fonctionnelles se substituent aux relations personnelles. C'est ici la rationalité économique qui se manifeste.

Pour travailler avec d'autres agriculteurs, il faut prendre des précautions, bien déterminer les droits et devoirs de chacun, se défendre contre le risque encouru par la proximité d'autrui en élaborant des règles, des statuts qui régiront le fonctionnement du groupe. Le recours à la règle formelle est d'autant plus nécessaire que ces agriculteurs, méfiants à l'égard des pratiques coopératives dont ils ne voient pas encore clairement les avantages et les satisfactions qu'ils pourraient en retirer, connaissent mal le fonctionnement des groupes. Il faut alors prendre des précautions, définir des règles que chacun devra respecter et auxquelles on pourra se référer pour rappeler à l'ordre celui qui s'engagerait dans des activités risquant de compromettre l'équilibre et l'efficacité du groupe. Adhérer à un groupement, c'est accepter de fait, d'entretenir avec les autres membres des relations d'interdépendance encore mal perçues où domine la crainte d'être soumis au contrôle ou au pouvoir d'autrui. La règle du jeu doit limiter les possibilités de pression de chaque membre à un seuil compatible avec l'intérêt de tous. Elle a pour fonction de rappeler à l'ordre celui qui, usant de sa position privilégiée serait tenté d'accroître ses gains au détriment des autres. La règle homogénéise les situations, réduit chaque acteur à un dénominateur commun, au statut uniforme de membre du groupe "restreignant", selon l'expression de M. CROZIER, *l'usage qu'il peut faire de ses atouts*"<sup>2</sup>. Les mécanismes "naturels" de régulation ne suffisent plus ; l'enjeu est trop important, il faut une solide organisation, un responsable parfaitement compétent.

Pour certains, statuts et règlements ne suffisent pas et, paradoxalement, c'est l'appel au chef ... mais le paradoxe tombe lorsqu'on découvre derrière ce mot l'image de l'arbitre impartial, au-dessus des parties.

À un troisième niveau, autrui est perçu comme un partenaire avec qui l'on discute et décide. La dimension du groupe apparaît avec une plus grande netteté que dans l'étape précédente. Le groupe se manifeste ici avec toutes ses implications notamment l'interdépendance des membres, et la plupart de ses fonctions, tout particulièrement celle de l'apprentissage de la relation.

Cependant cette relation au groupe est ambiguë. Nous serions tenté d'émettre l'hypothèse selon laquelle, face à la diminution du nombre d'agriculteurs, le besoin de cohésion se renforcerait et s'exprimerait dans la constitution de groupes formels. Si ces groupes affirment leurs fonctions pédagogique, technique, économique, c'est en fait leur fonction sociale qui assure leur réussite. Le groupe serait un mouvement de défense contre les agressions et les menaces de la société globale. Les conditions économiques, techniques, sociales contraignent les agriculteurs à se grouper et les agriculteurs ne sont pas dupes de cette "obligation" sociale.

Le groupement est à la fois libération et aliénation. Libération contre les forces que l'on ne contrôle pas et c'est le seul moyen de leur opposer une résistance et aliénation aux autres ; ce n'est qu'au terme d'un long conflit que l'adhésion est envisagée et décidée. L'adhésion paraît d'autant plus dangereuse à certains qu'elle est interprétée comme une porte ouverte à l'intrusion d'autrui dans ses propres affaires, à une atteinte à la propriété individuelle, à une éventuelle collectivisation.

---

<sup>2</sup> CROZIER, M. *La Société bloquée*, Paris, Seuil, 1970, p. 38.

La grande peur, c'est la perte du statut de "propriétaire – exploitant – autonome". Si l'on reconnaît et admet la dépendance à l'égard des industries d'amont et d'aval parce qu'on n'envisage même pas la possibilité d'y échapper et que les éléments d'une analyse objective de la situation font défaut, si l'on accepte de fait dans les pratiques quotidiennes l'intégration économique et parfois le travail de façonnier, on résiste d'autant plus farouchement à lier son sort à ses semblables. S'associer à quelqu'un est assimilé à une abdication qui conduit à ne plus être maître chez soi, à être ravalé au rang de salarié, de gagé.

*L'accession au quatrième niveau* représente un net changement dans l'attitude coopérative puisque c'est le principe même du groupement agricole d'exploitation en commun (G.A.E.C.) qui est envisagé. Autrui est perçu comme un partenaire à part entière, comme un pair avec qui l'on discute et décide et avec qui l'on accepte ou l'on accepterait, à la rigueur, de partager le travail, les projets, les résultats si les circonstances l'exigent. Si pour certains, l'attachement à l'illusoire notion de propriété fait obstacle, cette notion est ici rationalisée et désacralisée. Le foncier est un instrument de travail au même titre que les autres qui doit être utilisé tout aussi rationnellement. L'attachement à la terre ne doit pas faire obstacle à une bonne gestion de l'exploitation. Ici est opérée la disjonction entre le droit de propriété et le droit d'usage, entre la notion de patrimoine et celle d'instrument de travail.

C'est à ce niveau que s'établit le clivage le plus net de la population en deux classes nettement caractérisées idéologiquement ; entre ceux qui restent déterminés par l'ancienne pratique, la tradition, le mode de production et de vie semi autarcique, par l'empirisme, et ceux qui ont opté ou vont opter pour un autre système de références et de gestion, le rationalisme économique.

Les hésitants ont d'ailleurs conscience que l'acceptation du G.A.E.C. exige une profonde mutation des "mentalités" et du mode de vie. Ils expriment leur accord mais aussitôt présentent leurs résistances qu'ils justifient en invoquant leur âge, leur passé, leurs habitudes, leur manque de formation.

Les agriculteurs reconnaissent la difficulté de l'accès à ce niveau de coopération et ils pensent qu'un apprentissage, une formation préalable les formulations sont souvent vagues et leur indétermination rend bien compte de l'importance de la mutation exigée sont nécessaires ... ne serait ce seulement que pour envisager la possibilité de constituer un groupement d'exploitations. Certains parlent en termes de formation technique et professionnelle, entendons par là qu'il s'agit de transformer surtout des habitudes de travail, de gestion, certains insistent sur la nécessité d'une ouverture à autrui (on parle de l'effort de compréhension mutuelle) c'est l'aspect volontariste qui s'exprime ; d'autres enfin se situent au niveau beaucoup plus global d'une transformation générale des "mentalités", selon leur expression, c'est-à-dire des structures profondes de la personnalité. Plus rarement les agriculteurs songent à lier l'aspect économique et l'aspect psychologique du groupe ou à envisager le problème dans sa globalité.

*Les deux classes supérieures* de l'échelle ne constituent en fait qu'une variante quantitative du niveau précédent. Y accèdent ceux qui expriment leur espoir dans ces formes de travail en minimisant les délais pour y parvenir : 6% espèrent y parvenir dans 2 ou 3 ans, 12% ne les pensent pas réalisables avant au moins 5 ans. En fait, ce qui se manifeste psychologiquement c'est la confiance accordée à autrui puisque ceux qui restent dans la classe antérieure regrettent que la mentalité

paysanne, surtout celle des autres, ne se prête pas à ces modalités de travail en commun.

Ceux qui expriment leur confiance à la formule G.A.E.C. paraissent conscients des difficultés d'organisation et un peu plus de la moitié d'entre eux, se déclarent incompetents pour prendre la responsabilité de l'initiative et dans le meilleur des cas expriment leur hésitation. L'organisateur doit avoir une sérieuse formation et être suffisamment jeune entendant par là énergique ne se laissant pas impressionner par les difficultés pour surmonter les obstacles administratifs et humains. Si l'agriculteur peut progressivement apprendre de nouvelles techniques par tâtonnements, par essais et erreurs, il sait par expérience, que le domaine de la législation échappe à ce type de pratiques et que seul l'homme de loi peut se révéler efficace. La tentation est grande de demander le concours d'un technicien qui offrira toutes les garanties voulues,

Après l'appel à la règle formelle, à l'autorité d'un chef pour se protéger de ceux qui seraient tentés de détourner le groupe de sa fonction - un instrument au service de tous - c'est l'appel à une autre forme d'autorité, celle d'un technicien dont les compétences et les connaissances sont indiscutables dans un domaine particulièrement important pour les paysans, celui du droit et de la législation. C'est au statut d'arbitre et de conseiller qu'il est fait référence : extérieur au groupe en gestation, étranger à la collectivité locale, le technicien n'est pas suspect d'entretenir des relations de complicité avec une fraction de la population. On attend de lui qu'il participe à l'organisation de l'association en mettant à la disposition des futurs adhérents ses connaissances techniques, juridiques ... en définissant clairement les règles de manière à permettre à chacun de percevoir ses droits et ses obligations, les avantages et les exigences du groupement. En définitive on lui confie le soin de réduire les zones d'incertitude ; d'abord pour donner la possibilité d'effectuer un choix aussi libre et éclairé que possible, pour voir comment chacun peut intégrer la formule coopérative dans sa stratégie personnelle ; ensuite pour homogénéiser l'information détenue par chaque futur participant, pour éviter que l'un d'eux n'utilise à son profit exclusif le contrôle de cette incertitude et n'accroisse ainsi son pouvoir sur les autres.

D'autre part, la crainte de l'échec avec ses conséquences pour les autres et pour soi retarde la prise de décision, le passage à l'acte, même lorsqu'on exprime une forte motivation. S'il est possible de prendre des risques après les avoir évalués lorsqu'on s'engage dans une nouvelle technique ou une nouvelle spéculation (culture ou élevage), risque que l'on est seul à assumer, il est impensable de s'engager dans une activité de groupe sans prendre toutes les précautions nécessaires pour conduire au succès surtout si l'on accepte d'en être l'initiateur et l'organisateur.

Encore faut-il percevoir des similitudes avec les futurs partenaires. L'observation de ces ressemblances avec autrui va permettre à l'acteur de renforcer sa propre image, l'inciter à vaincre les hésitations et à s'engager dans une action dont il n'envisageait même pas la possibilité antérieurement. Nous sommes très proches du processus d'automorphisme, "*défini comme tendance à comprendre toute chose en fonction de notre propre expérience*" auquel se réfère J. MAISONNEUVE pour comprendre le fondement de certaines affinités<sup>3</sup>.

Les agriculteurs qui ont effectivement réalisé un groupement d'exploitation confirment les craintes exprimées par les hésitants. Les organisateurs sont des

---

<sup>3</sup> MAISONNEUVE, J. *Psychosociologie des affinités*, Paris, P.U.F., 1966, p.394.

jeunes qui ont reçu une solide formation de base dans les écoles d'agriculture ou se sont formés par la fréquentation des stages ou le contact avec les techniciens. Ils ont réfléchi et élaboré ensemble le projet après s'être longuement informés et s'être mutuellement éprouvés pour pratiquer cette nouvelle forme d'organisation du travail. Dans la plupart des cas, ils ont déjà expérimenté ensemble la plupart des pratiques coopératives. Chacun sait déjà se situer clairement par rapport aux autres membres du groupe, sait ce qu'il peut attendre d'eux et ce qu'ils peuvent en retour lui demander.

## CONCLUSION

Une forte proportion d'agriculteurs envisagent la possibilité et certains éprouvent le désir, d'entretenir avec leurs semblables de nouveaux rapports sociaux pour améliorer les conditions de travail, la productivité ... mais aussi la qualité de la vie. Voilà une première constatation qui révèle l'ampleur des changements qui affectent le monde des exploitants agricoles.

Deuxième constat, du refus au projet d'engagement dans les formes les plus élaborées de la coopération, c'est une prudente progression que nous observons. Bien souvent on exprime simultanément aussi bien le désir, le souhait de s'orienter vers de nouvelles pratiques mais aussi les craintes ; on évalue les coûts et les risques, on hésite, on retarde la décision, on cherche des raisons pour justifier l'attitude de retrait ou de méfiance. Nous sommes en présence d'un conflit : une force de progression (dans le sens lewinien du terme) le désir de promotion, se heurte à une barrière, à une résistance, le désir de préserver son autonomie. Chez certains, dans notre échantillon approximativement la moitié de l'effectif, c'est la crainte qui l'emporte même chez ceux qui émettent la nécessité de l'interdépendance des membres de l'association. L'analyse des réponses et des justifications présentées par les agriculteurs permet de penser qu'à travers l'empirisme et la tradition, c'est la crainte de la dépendance à l'égard d'autrui qui est exprimée. En présence de cette menace, il faut prendre des précautions ; l'adhésion au groupement coopératif ne peut être envisagée que si des règles formelles précises déterminent les engagements de chacun, les modalités des rapports entre les membres et si le groupe se donne les moyens de les faire respecter. Chez les autres nous sommes déjà en présence d'un autre mode de pensée qui pose en termes nouveaux la relation entre les deux forces en présence, le désir de promotion et l'exigence d'autonomie. C'est le rationalisme économique qui se manifeste, et c'est parce que ce mode de pensée donne un contenu spécifique aux termes du conflit qu'il permet des orientations et des solutions différentes de celles qui sont retenues par l'ensemble des agriculteurs précédents.

Pour chaque agriculteur, le problème se pose en ces termes : quels avantages peut-on retirer de l'association avec d'autres pour s'équiper plus complètement qu'on ne peut le faire individuellement et pour réaliser certains travaux qu'il est impossible d'effectuer seul dans des délais raisonnables et quel en serait le coût ? À quelle part de liberté devra-t-on renoncer pour bénéficier des avantages du groupe ? Par avantages, nous n'entendons pas uniquement l'aspect économique,

financier et matériel ; d'autres besoins sont également satisfaits par la coopération et nous avons montré que d'autres aspects, plus personnels, plus psychologiques intervenaient dans la prise de décision des agriculteurs. La logique de la décision ne relève pas uniquement du cognitif mais aussi de l'affectif.

Aspect cognitif d'abord. Les agriculteurs connaissent, à des degrés divers, les exigences de la production, de la commercialisation, ils sont informés de l'état du marché, des possibilités qui leur sont offertes pour s'équiper rationnellement, ils ont des connaissances au moins rudimentaires sur la gestion de l'exploitation agricole. Ils sont donc en mesure d'apprécier les avantages strictement économiques des différentes formes de coopération auxquelles ils peuvent avoir recours.

Aspect affectif ensuite : le travail ne se réduit pas uniquement à sa composante objective, et même pour ceux qui affirment leurs connaissances technologiques il conserve au moins en partie sa fonction expressive. Même ceux qui ont adhéré à l'idéologie de la société englobante en intériorisant les principes de la rationalité économique et de la rationalisation du travail n'en demeurent pas moins marqués par leur histoire, à moins qu'ils ne cherchent à satisfaire en d'autres lieux, et à d'autres moments le besoin d'expression. Autrui avec lequel on coopère n'est pas un instrument interchangeable dans tous les cas. Nous avons vu comment chacun exprime sa vision de l'autre et se situe par rapport à lui, l'enfermant dans des stéréotypes, le percevant comme un concurrent dont il faut se défendre en le rejetant ou qu'il faut neutraliser ou transformer en allié en l'admettant progressivement comme un partenaire ayant à résoudre les mêmes problèmes et les mêmes difficultés.

Nous aurions alors deux modes d'expression de l'attitude, deux styles de coopération, deux formes d'engagement, l'un à fonction économique, l'autre faisant intervenir également la fonction expressive.

Dans le premier, fondé sur la rationalité économique, autrui se réduirait uniquement à son rôle professionnel, les partenaires deviendraient des éléments interchangeables. C'est dans la banque de travail que s'exprime le plus parfaitement cette tendance ; la coopération y est parfaitement épurée de ses composantes sociales relationnelles et affectives. Dans ce cas, le calcul économique est l'argument essentiel qui d'abord oriente et détermine le choix d'une pratique coopérative et qui ensuite fonde le jugement que l'on est amené à porter pour en apprécier l'efficacité. Dans ces conditions, on n'hésite pas à avoir recours, selon les circonstances, au secteur privé ou au secteur coopératif et à les mettre en concurrence. De telles pratiques coopératives n'affecteraient en rien la personnalité de celui qui les met en œuvre.

Par contre, dans le deuxième style, la coopération prendrait un sens différent ; sensible au nouveau type de relation qu'il entretient avec ses partenaires, l'agriculteur intégrerait ses pratiques dans un projet social, humaniste, débouchant sur une éthique.